

## IMAGINER LA PROTECTION SOCIALE DE DEMAIN LE COMITE OPERA SE REUNIT POUR LA PREMIERE FOIS LE 29 AVRIL

Créé par la FNIM, le Comité Opéra a pour vocation de faire émerger de nouvelles pistes de réflexion et des préconisations concrètes. Les premières rencontres auront lieu le jeudi 29 avril 2010 ; les débats, animés par Claude Le Pen, porteront sur la thématique du « reste à charge ».

### Rassembler les acteurs de la mutualité, de la santé et de l'assurance

Afin de faire vivre les débats et de faire émerger des propositions concrètes, le Comité Opéra a élaboré un programme de rencontres et de publications, destinés à rassembler l'ensemble des acteurs du secteur de la protection sociale, sans qu'ils soient nécessairement adhérents de la Fédération. Mutuelles, Institutions de prévoyance, entreprises spécialisées dans le domaine, experts, tous sont invités à se joindre à ces rendez-vous. Les débats du Comité Opéra constitueront le cœur de son action. Organisées selon un format type - une réunion d'échange d'une demi-journée sur un thème d'actualité, en présence d'un ou plusieurs intervenants de renom - elles se tiendront deux fois par an. Les notes du Comité Opéra, rédigées à l'issue de chaque manifestation, seront construites à partir des abstracts des débats. Elles auront pour objet de synthétiser les préconisations d'actions concrètes élaborées en discussion. Une newsletter semestrielle sera par ailleurs diffusée à l'ensemble des membres. Publication à laquelle s'ajouteront celles de ses membres, le réseau ayant vocation à constituer un « think tank » incontournable.

### Débattre sur la thématique du « reste à charge » lors des premières rencontres du 29 avril 2010

La part des dépenses de santé non remboursées par les régimes obligatoires a progressé en France ces dernières années, sous l'effet d'une série de mesures telles que l'euro de solidarité, les franchises médicales, le déremboursement d'un nombre important de médicaments ou encore les dépassements d'honoraires. Cette problématique s'intensifie, c'est pourquoi le Comité Opéra a choisi de la placer au cœur de sa première rencontre.

*« Le « reste à charge » des Français devient important, non seulement pour la grande majorité des assurés sociaux mais aussi pour les 9 millions de personnes qui bénéficient d'une exonération de ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée (ALD). Cette population supporte une dépense directe supérieure à la moyenne. Et les perspectives sont préoccupantes. Devant la situation financière très dégradée de l'assurance-maladie, de nouveaux désengagements sont à craindre, comme le montre la hausse récente du forfait hospitalier. Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour alerter sur cette situation qui menace la solidarité nationale. Certains suggèrent l'adoption de nouveaux dispositifs de couverture, comme le « bouclier sanitaire », destiné à plafonner le « reste à charge » de l'ensemble des ménages ou au moins de la fraction la moins favorisée d'entre eux. La question de la dérive des « restes à charge » et des moyens de les limiter ou de les contrôler mérite ainsi d'être débattue largement. Une question qui recouvre des implications multiples au plan social, institutionnel et philosophique, dans la mesure où elle interroge les fondements mêmes de la protection sociale à la française. »*

Claude Le Pen, Président du collège des économistes de la santé et Professeur à l'université Paris-Dauphine.

### A propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Cette fédération à taille humaine permet aux petites et moyennes mutuelles de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui, sans avoir augmenté en 2009, offre toujours des prestations de qualité.

#### La FNIM en bref :

Plus d'1,5 million de personnes protégées

Une cotisation unique : 1,24 euro seulement par chef de famille

Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).

